

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEAUCEVILLE—MARS 1917

No 3

LA FAMILLE MARGANE DE LAVALTRIE

(Suite et fin)

M. de Brouage qui ignorait que M. de Lavaltrie avait enfin obtenu une concession du roi se plaignait amèrement de lui en 1720. Le 27 août, il écrivait au ministre :

“ Le 16^{ième} jour de mars dernier (1720), les nommés Baugi (40) et Parant, engagés du sieur de la Valtrie, vinrent de la rivière St-Augustin où il est cabané, dans un état pitoyable, lesquels me déclarèrent que le dit sieur les avait laissés le 2^{ème} 8^{bre} dernier (2 octobre 1719) ayant monté dans les terres avec les sauvages et leur ayant laissé pour tous vivres et ustensiles de leur hivernement, savoir : deux barriques de pain, un demi minot de farine, quatre livres de poudre et du plomb à proportion avec deux fusils. Voyant que les dites choses ci-dessus déclarées ne leur suffisaient point de (pour) passer l'hiver de trois personnes ils ont été obligés de venir me demander du secours après avoir été sur le point de périr de faim, ayant aussi déclaré qu'ils ont laissé à la rivière St-Augustin le nommé Georges Dumas, malade, qui était hors d'état de se mettre en chemin.

“ Je fis partir sur le champ deux hommes pour aller à la dite rivière donner du secours au nommé Dumas qui était resté malade, étant chargés de vivres et de quelques médicaments pour lui donner du soulagement lesquels l'ont trouvé en bonne santé. Sa maladie était de jeûner. Ayant reconnu que

(40) En 1722, M. de Lavaltrie eut un procès avec son engagé Jean Beaugis. Le jugement fut rendu par l'intendant le 15 avril 1722. Voir Ordonnances des Intendants, cahier 8.